

Assurance-vie: un placement toujours au top

PAR JEAN-DENIS ERRARD - LES ECHOS WEEK-END | LE 16/02/2018



1 / 1

Rendements en berne, frais, inflation, fiscalité revue et corrigée... Peut-on encore compter sur l'assurance-vie qui reste, malgré une forte baisse de la collecte annuelle, le placement préféré des Français? Oui, répond notre spécialiste. Mais à condition de bien cibler les contrats, en se fixant des objectifs précis et en acceptant une part de risque.

«Celui qui cherche un placement sûr et liquide est certain de perdre de l'argent», lançait récemment Robert Ophèle, le président de l'Autorité des marchés financiers (AMF), le gendarme de l'épargne, lors d'une conférence de professionnels. Et celui-ci de signaler qu'avec un livret A à seulement 0,75% pour une inflation à 1,2%, les Français sont assurés de perdre en pouvoir d'achat. Il en est de même de l'assurance-vie, du moins pour la plupart des produits proposés sur le marché, puisque nets d'inflation et nets de prélèvements sociaux (17,2%), les rendements sont au tapis, c'est-à-dire proches de 0%, voire carrément négatifs. Le calcul est simple et son résultat est sans appel: en moyenne, un fonds en euros rapporte 2,4% à son gérant. Vient alors l'assureur, qui se prend souvent 0,9% en frais de gestion annuels (dont 0,4% environ pour le professionnel qui a vendu le produit). À cet instant, il ne reste donc déjà plus que 1,5%!

La Sécurité sociale prélève alors à son tour 17,2%, ce qui laisse 1,24%. Compte tenu de l'érosion monétaire, on tangente le zéro ou presque, sachant qu'il reste à payer éventuellement l'impôt lorsque vous retirez l'argent. CQFD!

Pas de jaloux dans l'affaire. Tout le monde est peu ou prou logé à la même enseigne. Très peu d'assureurs font mieux que ce zéro rendement net. Ainsi, force est de constater que MMA, Maaf (1,4% pour son produit vedette Dynalto, 1,85% pour Winalto), Macif (1,2% pour son Livret Vie), Société Générale (1,33% pour Séquoia) ou encore CNP Assurances (son CNP One pour les gros clients est à 1,7%), ne rapportent plus grand chose! Le Crédit Mutuel Nord Europe est quant à lui de nouveau à la traîne cette année, avec un petit 1% après un pâle 0,8% l'année dernière sur son produit ACMN Opale, son cousin de Bretagne (Arkéa/Suravenir) faisant à peine mieux avec son Prévi-Options à 1,2%. Son offre Suravenir Rendement diffusée via ses courtiers Internet grimpe toutefois à 2%. Quant aux «vieux contrats» qui ne sont plus commercialisés, beaucoup d'assureurs refusent souvent d'en communiquer les résultats. On les devine cependant sans trop de difficulté!

Quelques belles performances

Certains contrats arrivent toutefois à tirer un peu mieux leur épingle du jeu dans ce contexte particulièrement déprimé. Ainsi, le produit phare du marché, l'assurance-vie Afer (gérée par Aviva), a encore délivré à ses 732000 adhérents plus que la moyenne des concurrents, avec 2,4%. Soit une légère baisse comparée aux 2,65% de l'année dernière. Une petite prouesse pour ce «paquebot» lesté de 42 milliards d'euros sur son fonds en euros, et qui a même réussi à mettre à nouveau en réserve 107 millions d'euros pour afficher désormais de solides réserves, avec 550 millions en réserve de capitalisation et 600 millions en plus-value latente. Quelques fonds, très rares, arrivent à faire légèrement mieux, tel celui d'une autre association d'épargnants, Gaipare, qui, avec son assureur Allianz, affiche 2,65%. De même pour Asac-Fapès, lui aussi géré par Allianz, qui a même réussi à monter à 2,58% après ses 2,8% de l'année dernière. Et, *last but not least*, le contrat Dynavie proposé par la compagnie Monceau Assurances, fait un beau pied de nez au reste du marché en affichant carrément une hausse du taux l'an passé: 2,80% en 2017, contre 2,50% en 2016!

Frais: du simple au double

Pourquoi les rendements sont-ils encore en baisse cette année? L'explication est simple à comprendre, surtout pour ceux qui ont emprunté de l'argent à leur banque afin d'acheter leur logement. Les taux des crédits immobiliers tournent actuellement aux environs de 1%! C'est la même chose pour les assureurs qui investissent essentiellement en obligations (des emprunts faits par les États, les organismes et les entreprises) l'argent collecté auprès des épargnants. Le stock constitué par le passé à des taux plus élevés, ainsi que l'achat d'emprunts un peu risqués (donc mieux rémunérés), permet d'obtenir ce 2,4% en moyenne de rendement, et parfois un peu plus. C'est pour cette raison que le poids des frais de gestion de votre assurance-vie est essentiel dans l'équation finale de rentabilité et doit être observé à la loupe: retirer 0,475% du rendement du portefeuille (taux des frais de gestion à l'Afer) n'est pas, à ce niveau, la même chose que prendre en compte les 0,9% qui grèvent nombre d'assurances-vie. Attention également aux frais prélevés sur les versements! Beaucoup d'assureurs prennent 2 à 3% du capital à la signature, parfois plus, ce qui revient à précompter au final l'équivalent d'un ou deux ans de rendement! Alors que les courtiers en ligne (Linxea, assurancevie.com, Fortuneo, Yomoni...) sont, eux, à zéro pour cent! Non négligeable au final.

Un placement qui joue placé

Alors, compte tenu de toutes ces mises en garde, des baisses de rendement et de la réforme fiscale, l'assurance-vie est-elle toujours un bon placement? Les épargnants peuvent légitimement se poser la question. Signal troublant, en novembre dernier, la collecte nette a été négative de 500 millions d'euros. Et malgré une collecte positive de 500 millions en décembre, la collecte nette de 2017, soit 7,2 milliards d'euros, est en très fort retrait par rapport aux années précédentes, respectivement de 16,1 milliards d'euros en 2016 et 24,4 milliards d'euros en 2015 (voir graphique p. 62). «Beaucoup de gens ont l'impression qu'elle n'a plus beaucoup d'intérêt et c'est vrai que sa fiscalité devient compliquée», fait remarquer Fabien Vatinel, le directeur de l'ingénierie patrimoniale de la banque de gestion de fortune Neufelize OBC. Mais notre expert tient à rassurer les épargnants: «Cette solution reste largement plus favorable que les autres placements.»

Diversifier pour tonifier

En clair, ce qui reste le placement vedette des Français est malgré tout loin d'avoir du plomb dans l'aile comme le voudraient le faire croire certaines Cassandra! Premier argument, la baisse de rendement ne sanctionne que ceux qui n'ont pas accepté une diversification sur les autres solutions de placement proposées dans leur contrat. De facto, la plupart des souscripteurs ont à leur disposition une palette de fonds d'investissement, certes sans garantie de performance comme celui en euros, mais dont l'évolution peut apporter du tonus à leur assurance-vie. Jamais, par le passé, l'écart entre le rendement du fonds en euros et la performance des autres solutions (de l'ordre de 4 à 5% en immobilier et encore plus en actifs boursiers et financiers) n'a été aussi important. Comme le conseille Guillaume Rosenwald, directeur de la société d'assurance MACSF épargne retraite, qui propose l'excellente assurance-vie RES, «dans un contexte de taux durablement bas, la tendance est baissière pour la rémunération des fonds euros en 2018 et diversifier est alors la solution à étudier pour tous les épargnants». Demandez donc à votre conseil financier de vous détailler et de vous expliquer toute la palette d'options en fonction de votre «profil d'épargnant», en termes de niveau de risque accepté et d'horizon de placement. Et suivez aussi le judicieux conseil de Paul Younés, directeur général de l'UFF, l'Union financière de France: «Investissez régulièrement sur les marchés financiers pour lisser les à-coups.» Cette méthode de versements programmés a fait ses preuves.

Une fiscalité revue et corrigée

Deuxième atout, la fiscalité de l'assurance-vie reste incomparablement intéressante, à commencer par l'exonération d'impôt sur la fortune, excepté pour les fonds immobiliers de type SCPI (société civile de placement immobilier) ou OPCI (organisme de placement collectif en immobilier). La bonne nouvelle pour les épargnants hier soumis à cet impôt est que cette année, et quelque 1600 milliards d'assurance-vie en euros ne supportent plus d'ISF! Autre avantage, d'ordre technique mais non des moindres: l'assurance-vie permet de faire fructifier votre argent sans «frottement fiscal». C'est-à-dire sans impôt dès que vous changez d'un fonds d'investissement pour un autre, par exemple si vous arbitrez un fonds boursier pour un fonds immobilier. En outre, lorsque vous reprenez de l'argent sur votre compte, vous supportez peu d'impôt (et seulement sur la part de gain lié à votre retrait): après les huit ans de l'assurance-vie, l'exonération atteint jusqu'à 4600 euros par an (le double s'il s'agit d'un couple) et au-delà seulement 7,5% de taxes. S'y ajoutent, certes, 17,2% pour les cotisations de la Sécurité sociale (une retenue annuelle pour les autres fonds), soit au final 24,7% sur le gain réalisé. La récente réforme fiscale a deux incidences pour l'argent versé à partir du 27 septembre 2017: l'une est positive, puisqu'elle allège l'impôt pour les retraits effectués avant huit ans, et l'autre négative car elle pénalise - un peu (30% au lieu de 24,7% de taxes) - ceux qui feront des versements au-delà de 150000 euros en assurance-vie (tous contrats confondus pour le même assuré).

Un bon outil de transmission

Enfin, troisième avantage à prendre en considération: rappelons qu'aucun autre placement que l'assurance-vie ne permet de telles exonérations de droits de succession, avec 152500 euros pour souscripteurs et par bénéficiaire (pour l'épargne versée avant 70 ans), ce qui revient à exempter d'impôt la plupart des transmissions! Ainsi, comme le souligne le président de l'Afer, Gérard Bekerman, «l'assurance-vie demeure un outil patrimonial de premier rang, souple, performant, ouvert tout au long de la vie de l'épargnant». En clair, il faut le faire vivre et arbitrer en fonction de vos objectifs. Ainsi, si vous avez absolument besoin de sécurité, par exemple pour compléter une pension de retraite, restez sur le fonds en euros. Mais si vous avez un horizon de long terme devant vous, ce serait une erreur de rester totalement sur ce fonds en euros car ce qu'on appelle «la prime de risque», c'est-à-dire l'écart entre son rendement quasi nul et le potentiel qu'on peut espérer avec les autres options de placement, boursières et immobilières, justifie un peu d'audace. À vos calculettes...

Contrats en euros: notre sélection

Repérer les meilleurs rendements n'est pas facile dès lors que de plus en plus d'assureurs accordent des bonus selon le montant d'épargne et la répartition choisie entre le fonds en euros et les autres solutions dites à risque (fonds boursiers et immobiliers). Attention aussi aux frais sur versements, de 0% pour les courtiers via Internet à plus de 2% pour beaucoup d'assureurs. Nous proposons ici une sélection de fonds ouverts sans limite et leurs rendements: Dynavie (Monceau Assurances): 2,8% Carnet Multi-Épargne (Monceau Assurances): 2,7% Elixence (Generali, réseau de CGPI/Himalia): 2,65% Gaipare (Allianz): 2,65% Asac-Fapès (Allianz): 2,58% MIF: 2,5% Carrefour Horizons (Carrefour Banque/ Axa): 2,44% Afer (Aviva): 2,4% RES (MACSF, pour les professionnels de santé): 2,4% Plan Eparrmil (AGPM, pour les militaires): 2,35% Evolution Vie (Assurancevie.com/Aviva): 2,31% BatiRetraite MultiCompte (SMAVie BTP): 2,28% Linxea Zen (Linxea/Apicil): 2,25% Certigo, (GMF Vie): 2,1% Multéo (GMF Vie): 2,1% Libre Croissance (GMF Vie): 2,1% Carac: 2,1% Cler (Agipi/Axa): 2,1%

Une fiscalité qui reste attrayante

La loi de finance 2018 modifie la fiscalité des contrats d'assurance-vie. Mais tout le monde n'est pas concerné de la même façon (voir tableau ci-contre). Ce qui ne change pas: la fiscalité pour l'argent versé avant le 27 septembre dernier. Ce qui change pour l'argent versé à partir du 27 septembre: augmentation de 1,7% du taux de prélèvements sociaux (17,2% au lieu de 15,5%) appliqués sur les intérêts annuels des contrats en euros et, lors d'un retrait, pour ce qui concerne la plus-value sur vos parts de fonds boursiers ou immobiliers: augmentation de 5,3% du taux d'impôt après huit ans (12,8% au lieu de 7,5%) lors d'un retrait, sur le gain réalisé sur l'épargne versée au-delà de 150000 euros.